



Discours

Cannes, le 19 mai 2019
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion des Rendez-vous du CNC au Festival de Cannes, le dimanche 19 mai 2019

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le maire de Cannes, cher David Lisnard,

Madame la Directrice générale de l'UNESCO, chère Audrey Azoulay,

Madame la Présidente du CNC, chère Frédérique Bredin,

Monsieur le Président du Festival de Cannes, cher Pierre Lescure,

Monsieur le Délégué général, cher Thierry Frémaux,

Monsieur le Délégué général de la Quinzaine, cher Paolo Moretti,

Monsieur le Délégué général de la Semaine de la critique, cher Charles Tesson,

Chers amis,

C'est un immense plaisir pour moi d'être ici, parmi vous, à Cannes.

Ici, où, pour quelques jours, il n'existe rien d'autre que le cinéma.

Ici, où, chaque année, les films sélectionnés nous font ressentir toute la puissance de cet art : sa capacité à changer nos regards ; à changer le monde.

Ici, où ont été sacrés la passion incandescente de *La Vie d'Adèle* ; la fougue et l'outrance de *Sailor et Lula* ; *Le Pianiste* et sa musique plus forte que la barbarie ; l'infini désespoir

de *Dancer in the Dark* : toutes ces œuvres qui restent en nous comme des marques indélébiles.

Cannes, c'est tout cela.

La magnifique sélection – sa qualité, sa diversité, son audace - qui nous a été présentée montre bien que Cannes demeure, et nous devons en être fiers, le plus grand festival de cinéma du monde. Cher Pierre, cher Thierry, merci à vous.

Je tiens aussi à saluer le travail réalisé par la Ville de Cannes pour permettre cela, et les projets de modernisation, notamment du Palais, menés par David Lisnard. C'est une condition essentielle pour que le Festival conserve son rang.

Cannes, c'est aussi l'occasion de rappeler combien notre exception culturelle est une chance – comme vous venez très justement de le faire, madame la présidente, chère Frédérique.

Cette chance, c'est ce qui permet cette année aux différentes sélections cannoises de refléter toute la diversité du cinéma français : diversité de sujets, diversité d'écritures, diversité de styles, de visions, d'imaginaires.

Cette chance, c'est ce qui permet à la France d'être une nation de coproductions. C'est ce qui permet aux cinéastes du monde entier de savoir qu'ils trouveront, toujours, en notre pays un allié.

Cette année, toutes sélections confondues, seize films étrangers ont bénéficié d'un financement français.

Cette chance, nous devons la protéger.

Nous devons la préserver.

Nous devons la perpétuer.

Pour instaurer ce modèle unique au monde, il a fallu de la conviction, du volontarisme, et des combats.

Le défendre exige de nous autant de conviction, autant de volontarisme, et autant de combats.

Nous les mènerons ensemble.

C'est la responsabilité qui nous incombe : à vous professionnels du cinéma, à moi ministre de la Culture.

Notre politique publique en faveur du cinéma, je le disais, est née d'une conviction.

La conviction, comme l'écrit Malraux, que « *le cinéma est la victoire de la lumière dans l'ombre de notre vie* ».

La conviction qu'en soutenant le renouvellement des idées et des œuvres, en favorisant leur diffusion, c'est la liberté que l'on défend.

La liberté de l'esprit.

C'est cette conviction qui a guidé la révision des accords Blum-Byrnes.

A la Libération, en contrepartie de la suppression de la dette française à l'égard des Etats-Unis, le marché français s'ouvre aux films américains, interdits en temps de guerre. On s'attend à un déferlement des productions américaines, qui monopoliseraient les écrans au détriment d'un cinéma français encore convalescent.

C'était sans compter sur la France. Sur sa capacité à réagir, à s'organiser, pour garantir la création française et sa vitalité.

En 1948, la taxe sur les prix des entrées aux séances de cinéma affectée à la création a posé les bases d'un régime dont nous sommes les héritiers. Un régime construit sur deux piliers :

- D'une part, tous les films présentés aux spectateurs français doivent générer une ressource publique.
- D'autre part, cette ressource doit contribuer à la création de nouvelles œuvres d'initiative française.

Ces deux piliers, André Malraux et ses successeurs les ont patiemment consolidés.

Les moyens d'accéder aux films se sont diversifiés au fil des décennies.

Mais rien, ni dans la nature, ni dans les modalités de ces services, ne justifiait de déroger à ces deux principes.

Rien ne le justifie aujourd'hui non plus.

Ce modèle de financement du cinéma français, j'en serai le garant.

Il participe du combat pour la liberté de l'esprit.

Hélas, ce combat n'est pas fini.

En témoignent les condamnations de Jafar Panahi, l'emprisonnement d'Oleg Sentsov, ou encore l'assignation à résidence de Kirill Serebrennikov.

Aujourd'hui, ce sont à ces hérauts de la liberté de création que vont mes pensées.

Si le cinéma défend la liberté de l'esprit, il le fait aussi contre des ennemis plus insidieux que des régimes politiques.

Contre les stéréotypes, les préjugés, la paresse de penser.

René Char écrivait que l' « *essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant* ».

Vous, femmes et hommes du cinéma, vous êtes les soldats de l'essentiel contre l'insignifiant.

Je veux vous en remercier.

Vous remercier pour votre passion, pour votre vision, pour votre audace, votre curiosité et votre envie de nous la faire partager.

Vous remercier pour vos œuvres, réalistes ou romantiques, engagées ou poétiques... Pour ces films traversés par le bruit et la fureur de notre monde, mais aussi par sa beauté et sa magie.

Vous remercier, vous tous, sans qui les films n'existeraient pas.

Je veux remercier les auteurs, les scénaristes, les dialoguistes, les compositeurs, les réalisateurs, les techniciens, les producteurs, les distributeurs, les exploitants de salles de cinéma.

Dans ce modèle dont nous avons hérité, la salle de cinéma tient une place particulière.

Une place qu'il convient de réaffirmer, surtout aujourd'hui, dans une société fracturée ; une société où l'isolement et la solitude gagnent du terrain.

Une salle de cinéma, c'est un lieu où l'on vibre, où l'on s'émeut, où l'on forge des souvenirs.

On y voit des images qui nous marquent à jamais.

On y entend des répliques qui résonnent en nous ; des bruits sourds qui nous réveillent d'un seul coup ; des bandes originales qu'on ne peut pas oublier et qu'on s'empresse de réécouter.

Nos souvenirs de cinéma, ce ne sont pas que les souvenirs des films : ce sont aussi les souvenirs des salles.

C'est la couleur des fauteuils ; la tête du voisin de devant qui cache le bas de l'écran ; les marches qu'on monte ou qu'on dévale à toute vitesse pour arriver à temps.

C'est le brouhaha d'avant la séance, puis l'obscurité et l'écrasant silence.

C'est le rire qui nous prend collectivement, parfois les applaudissements.

Une salle de cinéma, c'est tout cela.

Ce n'est pas un lieu fermé ; c'est une fenêtre sur le monde.

Elle permet d'insuffler de la vie dans nos cœurs, dans nos territoires.

De réunir, de fédérer, de rassembler des femmes et des hommes qui ne se connaissent pas, qui n'ont rien en commun, qui pensent peut-être même que rien ne peut les rapprocher, mais qui, pendant 90 minutes – parfois plus, parfois même beaucoup plus, surtout ici, à Cannes, parfois moins – vibrent à l'unisson pour une histoire qui n'est pas la leur.

En offrant des expériences communes et des émotions partagées, les salles de cinéma nous aident à vivre ensemble.

Nous en avons besoin, plus que jamais.

Notre réseau de salles est le premier d'Europe.

Soyons-en fiers. Soyons-en dignes.

Je veux que nous puissions l'accompagner, dans sa modernisation et son développement.

Je veux accompagner nos salles Art et Essai, qui en représentent plus de la moitié, et dont les exploitants sont les « héros très discrets » de notre exception culturelle. Je suis très sensible à ce que le Festival de Cannes établisse un lien privilégié avec eux.

Cette année, pour la première fois à cette échelle, près de 600 salles dans toute la France ont retransmis la soirée d'ouverture.

Le film de Jim Jarmusch a pu être regardé par plus de 32 000 spectateurs, au même moment que par les festivaliers.

Je félicite tous les partenaires de cette opération, que je souhaite plus large encore l'an prochain. Je compte sur vous.

Et je compte sur vous également, dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la parité.

Nous n'y sommes pas encore. Nous en sommes encore loin.

Mais nous sommes sur la bonne voie.

Cette année, un an après la montée des marches par 82 femmes, avec Agnès Varda, un an après la signature de la Charte pour la parité par le Festival de Cannes, la Quinzaine des Réalisateurs et la Semaine de la critique, treize réalisatrices ont été sélectionnées, toutes compétitions confondues.

Ce n'est pas suffisant, bien sûr.

Et beaucoup reste à faire.

Mais nous progressons.

Dans ce combat, vous me verrez, toujours, aller de l'avant.

Le CNC a déjà mis en place une mesure forte : le bonus parité. Un quart des films soutenus depuis le début de cette année a pu en bénéficier.

Le collectif « 50/50 pour 2020 » se mobilise avec éclat sur le sujet. Je tiens à l'assurer de mon engagement.

J'ai réuni il y a quelques semaines le Comité ministériel pour l'Égalité et la Diversité.

Et à ma demande le CNC organisera de nouvelles Assises, à la rentrée prochaine, sur le thème de la Diversité.

Car le sujet de la représentation de la diversité à l'écran est tout aussi important.

Trop souvent encore, notre cinéma ne montre qu'une partie de notre société. De celles et ceux qui font la France. Qui sont la France.

Trop souvent, il occulte sa diversité.

En omettant de les représenter, on donne le sentiment à certains territoires, à certains Français, d'être invisibles ; d'être délaissés.

Cela ne peut plus durer.

Alors oui, les choses bougent.

Oui, il y a des améliorations.

Mais, comme sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas suffisant.

Ce n'est pas satisfaisant.

Les choses ne bougent pas assez vite.

Pour que le cinéma parle à tous, il faut qu'il parle de tous.

C'est à la condition de relever ce défi que le cinéma français pourra continuer à créer du lien, à attirer le public dans les salles.

Pour défendre notre modèle, cette exception culturelle qui nous est si chère, un chantier de grande ampleur nous attend.

Celui de la régulation des géants du numérique.

Ce n'est pas parce qu'ils sont des « géants » qu'ils peuvent échapper à toute régulation.

Ils en sont désormais conscients.

Mieux : ils en sont même demandeurs – en atteste la rencontre entre le Président de la République et Mark Zuckerberg, au sujet des contenus haineux et de la violence en ligne.

Internet doit être plus civilisé. Sur ce sujet, un consensus est en train d'émerger.

Il doit également être plus protecteur de la création.

C'est une question de souveraineté.

Oui, c'est le propre d'une nation souveraine que de pouvoir conserver la maîtrise de son patrimoine d'œuvres ; de pouvoir protéger les auteurs et les entreprises qui l'ont créé, et qui continuent à l'enrichir.

Le numérique offre à cet égard de formidables opportunités.

A nous de veiller à ce qu'elles ne soient pas dévoyées.

Je ne veux pas d'une paupérisation des auteurs.

Je ne veux pas d'un assujettissement des producteurs.

Je ne veux pas d'une standardisation des œuvres.

Pour éviter tout cela, nous devons intégrer les acteurs du numérique à notre modèle de financement de la création audiovisuelle et cinématographique.

Cela passe par un rééquilibrage des règles entre diffuseurs « historiques » et nouveaux entrants.

C'est à la fois un enjeu : d'équité, de neutralité technologique et économique, mais aussi de simplification.

En matière fiscale, un premier pas a été franchi avec la mise en place d'un prélèvement de 2% sur le chiffre d'affaires des plateformes de diffusion – qu'elles soient gratuites ou payantes.

Mais il faut aller beaucoup plus loin : et nous irons plus loin – ce qui contribuera à consolider les ressources du CNC – dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020.

Ce rééquilibrage des règles, cette intégration des nouveaux acteurs à notre modèle constitueront le cœur du projet de loi « audiovisuel ».

Je sais que les attentes sur le sujet sont extrêmement fortes, en particulier sur le calendrier. Nous savons tous qu'il faut aller vite. Je vous confirme que le texte sera examiné au Parlement à la fin de l'année 2019 ou, au plus tard, début 2020.

Il nous permettra, entre autres, de transposer la directive « service des médias audiovisuels ».

L'ambition : voilà ce qui prévaudra, dans cette loi.

L'ambition prévaudra pour les obligations d'investissement, aussi bien dans la production cinématographique que dans la production audiovisuelle, qui s'appliqueront à l'ensemble des diffuseurs.

Et l'ambition prévaudra, également, pour les obligations de diffusion.

Vous le savez, la directive SMA prévoit que les plateformes proposent au moins 30% d'œuvres européennes. Mais ce n'est pas tout : elles devront aussi mettre en valeur ces œuvres, les promouvoir ; bref, ne pas les reléguer aux oubliettes de leurs interfaces.

La transposition de la directive SMA doit également permettre d'inscrire dans la loi des règles de transparence sur les données d'exploitation des œuvres, s'appliquant à tous les diffuseurs, plateformes comprises.

Cette transparence est la base d'une relation de confiance entre tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Celle-ci ne pourra jamais se constituer s'il existe une boîte noire en ce qui concerne le visionnage de nos productions.

Avec l'entrée des nouveaux acteurs dans notre écosystème, des pratiques contractuelles vont se développer. Je m'attacherai à ce qu'elles soient pleinement soumises au respect du droit d'auteur et des droits voisins.

Nous devons continuer à nous battre pour la défense de la conception française du droit d'auteur, qui privilégie la personne de l'auteur, et qui ne doit pas être confondue avec l'approche anglo-saxonne du « copyright ».

L'adoption de la directive droit d'auteur est une immense victoire pour l'Europe, pour les artistes et les créateurs européens ; une réponse à tous ceux qui ne croient plus en elle, à sa capacité à nous protéger, à défendre notre modèle culturel. C'est un combat que plusieurs de mes prédécesseurs ont mené, au premier rang desquelles Françoise Nyssen, que je tiens à remercier pour son engagement et sa détermination sur ce sujet. Si nous avons réussi en 2019, c'est grâce à cette mobilisation sans faille de tous, pendant plusieurs années.

Nous venons d'en transposer une partie, à travers la proposition de loi tendant à créer un droit voisin, adoptée il y a quelques jours par l'Assemblée nationale. Nous en transposerons le reste dans la loi « audiovisuel ».

Cette loi ouvre par ailleurs une opportunité de renforcer la lutte contre le piratage. Le piratage est un pillage ; un détournement manifeste de la valeur que vous créez.

Pendant trop longtemps, l'action publique s'est intéressée à ceux qui téléchargent illégalement, mais pas assez à ceux qui diffusent illégalement.

Ce sont eux qui organisent le piratage ; eux par qui prospère ce pillage.

C'est à eux que nous devons nous attaquer, avec fermeté.

L'élan a été lancé :

- Les coûts des mesures ordonnées par les juges ont été mis à la charge des acteurs chargés de les mettre en œuvre : fournisseurs d'accès et moteurs de recherche.
- Les tribunaux prononcent désormais des « injonctions dynamiques » pour traquer plus facilement les « sites miroirs ».

Mais nous pouvons, et nous devons faire plus, contre la diffusion en flux et le téléchargement direct. Contre les sites-pirates, directement.

Il faudra notamment nous poser la question de savoir s'il est opportun de graver dans le marbre législatif ces avancées du droit positif en matière de blocage ou de déréférencement des sites contrefaisants.

Notre exception culturelle repose aussi – je le crois fondamentalement – sur le rôle tout particulier joué par l'audiovisuel public dans la création.

Vous connaissez mon ambition pour notre audiovisuel public, pour qu'il devienne une référence en Europe. Il est et doit demeurer un acteur central du financement du cinéma, de la fiction, du documentaire, de l'animation, de l'information, du spectacle vivant. Et pour cela, il devra continuer à bénéficier d'un financement pérenne, de nature à garantir sa pleine indépendance.

Enfin, pérenniser l'exception culturelle, ce n'est pas seulement aider à la création des œuvres.

Evidemment pour moi, vous le savez tous, le cinéma est un « art » non pas par ailleurs mais par essence. Mais c'est aussi, comme le disait André Malraux en 1946, « par ailleurs », une industrie.

Je crois donc profondément, que, pour que cet art continue à rayonner et à fournir aux créateurs les moyens de leur liberté, il faut également renforcer les entreprises qui produisent ou distribuent les œuvres.

C'est leur permettre d'attirer de nouvelles sources de financement privé, et de mieux se structurer – en particulier la production indépendante.

Je dis bien : de nouvelles sources de financement.

Il ne s'agit donc pas, bien entendu, de substituer à l'intervention publique – qu'il s'agisse des aides gérées par le CNC, ou des crédits d'impôts qui ont fait la preuve de leur efficacité – un nouveau modèle de soutien.

Il s'agit de la compléter, sous un angle différent qui est celui de l'aide aux entreprises.

Car le moteur de la créativité artistique, c'est aussi le risque pris par un entrepreneur, intéressé au succès de l'œuvre à laquelle il a cru – ou qui en paie l'échec.

C'était l'enjeu du rapport que Dominique Boutonnat vient de nous remettre, au ministre de l'Economie et des Finances et à moi-même.

Ce rapport propose des mesures ambitieuses et audacieuses.

D'ores et déjà, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un fonds public d'investissement en capital pour les industries culturelles et créatives, doté de 225 millions d'euros.

Une fraction substantielle de ce fonds sera dédiée aux producteurs et distributeurs de l'image animée.

Comme corollaire, la capacité de l'IFCIC de délivrer des prêts participatifs sera accrue.

Nous allons aussi mettre en œuvre les autres préconisations de Dominique Boutonnat :

- Dans la foulée de la loi PACTE, qui assouplit le fonctionnement des fonds professionnels de capital-investissement, nous allons prendre très rapidement, en lien avec le ministre de l'Economie et des Finances, les textes d'application qui permettront la mise en place si nécessaire de fonds spécialisés dans le cinéma ;
- Le CNC organisera tous les ans une conférence des financeurs, pour assurer l'évaluation et le suivi de tous les dispositifs ; je présiderai moi-même la première de cette conférence, qui doit être organisée rapidement ;
- Mais également – et j'y tiens absolument – je veux que l'on étudie dans les meilleurs délais les moyens de protéger nos « actifs stratégiques » en matière de cinéma. Je pense en premier lieu aux grands catalogues de films. Toutes les garanties doivent être prises pour que nos créations restent accessibles au public et donc qu'elles demeurent entre les mains d'acteurs qui en assureront l'exploitation suivie.

Voilà, mesdames et messieurs, chers amis, la feuille de route qui nous attend !

Et je suis certain que si nous parvenons à la réaliser, tous ensemble, le cinéma français en sortira renforcé.

Qu'il en sortira plus divers, et plus rayonnant que jamais.

Merci à vous de le faire rayonner.

Vive le Festival de Cannes, vive le cinéma, et vive la France !

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC